

Réflexions pour une école plus égalitaire.

La carte scolaire est un frein à l'égalité des chances et limite la mixité sociale à l'école. Ces deux arguments sont avancés par le gouvernement pour justifier l'assouplissement de la carte scolaire. Les opposants à cette réforme craignent que le libre choix accordé aux familles ne conduise à la création d'un véritable marché de l'école qui creuserait davantage les inégalités scolaires et renforcerait la ségrégation sociale.

Nous pensons que ce débat "carte scolaire ou libre choix ?" est trop restreint et qu'il est urgent de proposer d'autres modes d'affectation des élèves en mesure de mieux lutter contre les inégalités scolaires. Nous défendons un système dont le principe est de combiner liste de souhaits formulés par les parents et tirage au sort. Nous nous inspirons pour cela d'un mode d'affectation expérimenté dans un certain nombre de villes américaines. Le premier atout d'un tel système est, qu'à la différence de la carte scolaire, il tient compte des vœux des parents d'élèves et n'instaure pas de lien rigide entre adresse du domicile et établissement d'accueil. Il présente aussi l'avantage sur la carte scolaire et le libre choix que le recours au hasard réduit les éventuels effets ségrégatifs des stratégies adoptées par les parents pour obtenir une école.

Pour saisir l'intérêt de notre proposition, il faut revenir sur le débat qui oppose défenseurs de la sectorisation et tenants du libre choix. De manière a priori paradoxale, les deux partis reprennent le même argument de lutte contre les inégalités pour défendre leur position. En fait, l'opposition s'inscrit dans un désaccord de fond sur le rôle que doit jouer l'école et en conséquence, sur le degré de mixité sociale souhaité. En effet, deux missions sont traditionnellement attribuées à l'école. La première vise à assurer à tous les élèves un socle commun de connaissances jugées indispensables à la réussite de la vie sociale et personnelle. Un tel objectif ne se conçoit que si la qualité des établissements scolaires atteint partout un niveau minimal. On s'attendrait alors à ce que la mixité sociale existe dans la plupart des établissements. La seconde mission est celle de l'école méritocratique qui doit permettre aux meilleurs élèves d'accéder aux écoles d'excellence indépendamment de leurs origines sociales. Selon cet objectif élitiste, on devrait observer de la mixité sociale dans les meilleurs établissements.

Il est difficile de satisfaire simultanément ces deux missions. En décidant d'assouplir la carte scolaire, le gouvernement fait le choix de privilégier l'objectif méritocratique : il faut assouplir la carte scolaire car celle-ci entérine la ségrégation résidentielle et pénalise les élèves les plus doués des quartiers défavorisés en leur fermant l'accès à de meilleurs établissements hors secteur. Notons que cette réforme vient ainsi s'ajouter à une panoplie de mesures récentes de discrimination positive inspirée de la convention ZEP - Sciences Po, comme par exemple le libre choix du lycée offert aux meilleurs élèves des collèges ambition réussite. Les défenseurs de la carte scolaire adhérant à l'objectif de socle commun craignent quant à eux que la « déssectorisation » ne détériore encore plus la situation des élèves qui cumulent difficultés sociales et scolaires.

Quel crédit peut-on accorder aux idées défendues par chacun? L'analyse du système éducatif parisien, à partir de données de 2003 fournies par le Rectorat, nous permet de répondre à cette question. Paris présente en effet l'intérêt d'être régie par deux systèmes d'affectation différents : une sectorisation stricte pour les écoles primaires et les collèges et une liberté de choix assez large pour les lycées. Lors de l'entrée en seconde, les futurs lycéens peuvent émettre des choix pour n'importe quel lycée au sein de quatre grands secteurs avec une possibilité également de désigner des lycées hors secteur. Il y a là un marché de l'école avec une hiérarchisation des lycées. L'examen des données parisiennes nous permet donc de fixer les enjeux du débat.

Le premier constat est que malgré la différence de système d'affectation, la ségrégation sociale entre lycéens est similaire à celle obtenue dans les écoles primaires. 45% des élèves des écoles primaires parisiennes sont issus de milieux favorisés (cadres supérieurs et enseignants). Ces derniers sont dans des classes qui comptent en moyenne 55% d'élèves de leur milieu. En revanche, les enfants de catégories défavorisées (ouvriers et inactifs) côtoient dans leurs classes 34 % en moyenne d'enfants de milieu favorisé. L'écart est donc de 21 points entre catégories favorisées et défavorisées. Bien entendu, si la mixité sociale était parfaite, il ne devrait pas y avoir de différence. Dans les lycées, les élèves de milieux favorisés évoluent dans un environnement scolaire où ils sont 67%. Quant aux enfants de milieux défavorisés, ils fréquentent dans leurs lycées 44% de favorisés. L'écart est de 23%, le niveau de ségrégation dans les lycées est d'un ordre de grandeur similaire à ce qu'il est dans les écoles primaires. Autrement dit, le libre choix permis lors de l'affectation en seconde produit une ségrégation sociale d'une ampleur équivalente à la ségrégation résidentielle. Ces faits renvoient ainsi dos à dos les deux camps sur la question des effets ségrégatifs de l'assouplissement de la carte scolaire.

Par contre, en termes de résultats scolaires, les chiffres semblent donner raison aux opposants à l'assouplissement de la carte scolaire. L'analyse des résultats obtenus lors des évaluations en mathématiques en début de 6^{ème} nous apprend que les collèges avec une fraction importante de favorisés affichent des résultats de 9,5% supérieurs à la moyenne parisienne alors que les collèges avec une majorité de défavorisés présentent des résultats inférieurs de 17,5% à la moyenne. Quant aux résultats du baccalauréat, ils sont plus hétérogènes. Les lycées favorisés obtiennent des taux de réussite au bac de 13,6% supérieur à la moyenne parisienne alors que les établissements défavorisés obtiennent des résultats 18,5% plus faibles que la moyenne. L'écart de niveau entre bons et mauvais établissements semble amplifié au niveau des lycées par rapport à ce qu'il est au niveau des collèges. On imagine donc l'effet qu'aura l'introduction du libre choix dans les écoles primaires et les collèges si ce sont les établissements qui choisissent in fine les élèves : les écarts déjà considérables de niveau entre les écoles parisiennes s'accroîtront rendant encore plus problématique l'objectif du socle commun.

Un système d'affectation basé sur le tirage au sort permettrait-il d'améliorer la situation obtenue par la carte scolaire ? Les données disponibles nous fournissent la possibilité de simuler les effets de notre proposition. Nous avons procédé de la façon suivante. Pour chaque école, nous avons déterminé un voisinage des 4 écoles les plus proches. Chaque famille propose un classement parmi les 5 écoles, c'est-à-dire l'école

de son secteur actuel et ses 4 voisines. La densité parisienne est telle qu'il est raisonnable en général de considérer qu'aucune de ces écoles n'est trop distante du domicile. Faute de connaître les préférences réelles que les familles exprimeraient, nous avons supposé que les familles recherchaient en priorité la présence d'élèves issus de milieu favorisé. Il n'est d'ailleurs pas déraisonnable d'imaginer que les parents connaissent les compositions sociales ou les résultats scolaires des écoles parisiennes dès lors que le Rectorat diffuse publiquement ces informations. Les établissements enregistrent ensuite les "premiers choix". Il faut alors examiner l'établissement le plus demandé et procéder à un tirage au sort des futurs élèves si les places disponibles sont insuffisantes. Une fois les places affectées, cet établissement ainsi que les élèves qui l'occupent sont écartés du processus. Les familles n'ayant pas été sélectionnées se tournent alors vers leur "second choix". Les établissements restants comptabilisent à nouveau les familles qui s'adressent à eux. L'école la plus demandée pourra ensuite accueillir, par tirage au sort si nécessaire, ses élèves. La procédure continue ainsi jusqu'à épuisement des écoles.

Les résultats sont prometteurs. Nous obtenons que ce système d'affectation réduit notablement la ségrégation scolaire. Désormais, les élèves d'origine sociale favorisée appartiennent à des écoles où ils représentent en moyenne 52% de la population. Les catégories défavorisées sont dans des écoles où cette part vaut 36%. De l'écart de 21 points observé dans la situation actuelle, nous passons à une différence de 16 points, soit une réduction d'un quart en comparaison avec la situation engendrée par la carte scolaire. En outre, les simulations mettent en évidence que la ghettoïsation des écoles les plus défavorisées est réduite par cette procédure. En effet, si on se concentre sur les 25% d'élèves de milieu défavorisé qui appartiennent aux écoles les plus « pauvres » en catégorie favorisée, on constate que la part des favorisés dans ces écoles monte de 11% à 17%. En termes d'hétérogénéité de résultats scolaires, les premières études statistiques nous permettent d'attendre que l'écart de niveau entre les « bonnes » et les « mauvaises » écoles se réduise d'une ampleur comparable à celle de la ségrégation sociale.

La déségrégation aurait plus d'ampleur si au lieu de 5 écoles possibles, les familles disposaient d'un choix plus large. Mais attention, l'éventail de choix restera toujours limité. Etant donné les coûts de transport, il est illusoire d'imaginer les élèves du Nord-Est parisien se rendre tous les matins dans les écoles du centre.

Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement pour défendre sa réforme de la carte scolaire, le libre choix n'est pas la panacée pour favoriser la diversité sociale à l'école. Face à l'alternative carte scolaire ou absence de sectorisation, le système d'affectation avec tirage au sort est une option qui permettrait de lutter contre la ségrégation scolaire et de mieux satisfaire l'objectif de socle commun. Nous invitons donc le gouvernement qui affiche une vision ambitieuse de l'école à exploiter cette piste susceptible de promouvoir une école plus juste et plus efficace.

Fabien MOIZEAU (Ecole d'économie de Toulouse et Université de Perpignan) et Jean-Christophe VERGNAUD (Ecole d'économie de Paris-Université Paris 1, CNRS)